

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SALAIRES, AUX INDEMNITÉS MENSUELLES ET AUX INDEMNITÉS ANNUELLES

### TITULAIRES D'EMPLOI SUPÉRIEUR

Exercice financier : 2022-2023

Nom de la personne	Salaire au 31 mars	Indemnité mensuelle de séjour	Indemnité annuelle
Galarneau, Ginette	246 246,00 \$		- \$